

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 03.02.2018

Page 1 sur 17

CLX Hardener

SECTION 1 : Identification

Identificateur du produit

Nom du produit : CLX Hardener

Code produit : CLX-1

Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes : Agent de durcissement liquide pour résine époxy

Utilisations déconseillées : Non déterminé ou non disponible

Raisons pour lesquelles les utilisations sont déconseillées : Non déterminé ou non disponible

Détails du fabricant ou fournisseur

Fabricant :

Amérique du Nord

Gougeon Brothers, Inc.
100 Patterson Ave.
Bay City, MI 48706, U.S.A.
310-882-2120
safety@entropyresin.com

Fournisseur :

Canada

Composites One
26596 Gloucester Way Unit #105
Langley, BC V4W 4A8

Ligne d'urgence :

Amérique du Nord

CHEMTREC

800-424-9300 US

703-527-3887 International

SECTION 2 : Identification de danger

Classification SGH :

Corrosion de la peau, catégorie 1A

Lésions oculaires graves, catégorie 1

Sensibilisation de la peau, catégorie 1

Sensibilisation respiratoire, catégorie 1

Toxicité reproductrice, catégorie 2

Mutagénicité sur cellules germinales, catégorie 2

Toxicité spécifique pour les organes cibles - exposition répétée, catégorie 2

Toxicité orale aiguë catégorie 4

Toxicité aiguë (dermique) catégorie 4

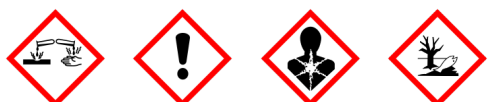
Toxicité aiguë (inhalation), catégorie 4

Danger de toxicité aquatique aiguë, catégorie 2

Danger de toxicité aquatique chronique, catégorie 2

Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 03.02.2018

Page 2 sur 17

CLX Hardener

Mentions d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

- H314 Provoque des brûlures sévères à la peau et des lésions oculaires.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H317 Peut causer une réaction cutanée allergique.
- H334 Peut causer des symptômes d'allergie, de l'asthme ou des difficultés respiratoires si inhalé.
- H361 Risque de causer des dommages au niveau de la fertilité ou de l'embryon.
- H341 Soupçonné provoquer des anomalies génétiques.
- H373 Peut endommager les organes suite à une exposition prolongée ou répétée.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H312 Nocif en contact avec la peau.
- H332 Nocif en cas d'inhalation.
- H401 Toxique pour la vie aquatique.
- H411 Toxique pour la vie aquatique avec des effets de longue durée.

Déclarations de mise en garde :

- P260 Ne pas respirer la poussière/les émanations /le gaz/le brouillard/les vapeurs/les pulvérisations.
- P264 Bien se laver la peau et les yeux après utilisation.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P261 Éviter de respirer les poussières, les émanations, les gaz, les bruines, les vapeurs, les pulvérisations.
- P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas quitter la zone de travail.
- P284 Porter une protection respiratoire.
- P201 Obtenir des instructions spécifiques avant l'utilisation.
- P202 Ne pas manipuler avant que toutes les précautions de sécurité aient été lues et comprises.
- P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P271 À utiliser uniquement à l'extérieur ou dans des zones bien ventilées.
- P273 Éviter de libérer dans l'environnement.
- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin ou du personnel médical.
- P305+P351+P338 SI DANS LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Enlever les verres de contact s'il y a lieu et si cela peut être fait facilement. Continuer à rincer.
- P308+P313 En cas d'exposition ou de doute : Obtenir des soins médicaux
- P321 Voir les autres directives de premiers soins sur cette étiquette.
- P363 Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser
- P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.
- P303+P361+P353 SI SUR LA PEAU (ou sur les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau ou prendre une douche.
- P304+P340 EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir en position confortable pour lui permettre de respirer.
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT CUTANÉ : Laver abondamment avec du savon et de l'eau.
- P333+P313 En cas d'irritation de la peau ou d'éruptions : Obtenir des soins médicaux
- P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
- P342+P311 En cas de symptômes respiratoires : Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.
- P330 Rincer la bouche
- P301+P312 EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin si vous ne vous sentez pas bien.
- P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
- P391 Ramasser les déversements
- P405 Garder dans un endroit fermé à clé.
- P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 03.02.2018

Page 3 sur 17

CLX Hardener

locale/régionale/nationale/internationale.

Dangers non classés par ailleurs : Aucun(e)

SECTION 3 : Composition/Informations relatives aux ingrédients

Identification	Nom	Poids %
Numéro CAS : 84852-15-3	Nonyl phénol	8-20
Numéro CAS : 100-51-6	Alcool benzylique	25-28
Numéro CAS : 108-95-2	Phénol	<0.5
Numéro CAS : 140-31-8	1-Pipérazineéthanamine	<1
Numéro CAS : 124-11-8	1-Nonene	<0.5
Numéro CAS : 27344-41-8	Disodium 2,2'-([1,1'-biphenyl]-4,4'-diyldivynylene)bis(benzenesulphonate)	<0.1
Numéro CAS : 2579-20-6	1,3-Cyclohexanediméthanamine	24-30
Numéro CAS : 2855-13-2	Isophorone diamine	25-28
Numéro CAS : 102-71-6	2,2',2''-nitrilotriéthanol	<5
Numéro CAS : 110-85-0	Pipérazine	<2

Informations supplémentaires : Aucun(e)

SECTION 4 : Mesures de premiers soins

Description des mesures de premier secours

Notes générales :

Non déterminé ou non disponible

Après inhalation :

Déplacer la personne incommodée, à l'air frais

Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable

Maintenir les voies ariennes non obstruées

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin

Après un contact avec la peau :

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés

Laver la zone avec au savon et à l'eau

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin

Après un contact avec les yeux :

Rincer délicatement les yeux exposés à l'eau pendant 15 à 20 minutes

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 03.02.2018

Page 4 sur 17

CLX Hardener

Retirer les lentilles de contact si possible, pendant le rinçage
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin

Après ingestion :

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin
Ne pas faire vomir
Rincer la bouche et boire de grandes quantités d'eau

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Symptômes et effets aigus :

Non déterminé ou non disponible

Symptômes et effets retardés :

Non déterminé ou non disponible

Soin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement spécifique :

Non déterminé ou non disponible

Notes pour le médecin :

Non déterminé ou non disponible

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Agent d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Utiliser les agents extincteurs appropriés pour les matières combustibles adjacentes ou pour les sources d'inflammation

Agents d'extinction inappropriés :

Non déterminé ou non disponible

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie :

La décomposition thermique peut produire le dégagement des gaz et de vapeurs irritants

Équipements de protection particuliers des pompiers :

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection

Voir Section 8

Utiliser un équipement typique de lutte contre l'incendie, un appareil respiratoire autonome, une combinaison spéciale hermétique

Précautions particulières :

L'échauffement cause une augmentation de la pression, un risque d'éclatement et de combustion

Fermer les sources d'inflammation

Du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone peuvent se former lors de la combustion

SECTION 6 : Mesures en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Assurer une ventilation adéquate

Veiller à ce que les systèmes de traitement de l'air soient opérationnels

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection

Précautions environnementales :

Ne doit pas être libéré dans l'environnement

Empêcher l'écoulement dans les canaux, les égouts et autres cours d'eau

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 03.02.2018

Page 5 sur 17

CLX Hardener

Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :

Recueillir avec un matériau non combustible fixant les liquides (sable, terre de diatomée (argile), liants d'acides, liants universels)

Éliminer le contenu/contenant conformément aux réglementations locales

Référence à d'autres sections :

Non déterminé ou non disponible

SECTION 7 : Manutention et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité :

Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques.

Éviter d'inhaler le brouillard or la vapeur.

Utiliser le produit dans un endroit adéquatement aéré.

Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités :

Entreposer dans un endroit frais bien aéré.

Entreposer loin d'aliments.

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Seules les substances à valeurs limites ont été incluses ci-dessous.

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Pays (base juridique)	Substance	Identificatio n	Concentration autorisée
ACGIH	2,2',2''-nitriolotriéthanol	102-71-6	ACGIH VLS MPT : 5,0 mg/m ³
	Pipérazine	110-85-0	8-Hour Exposure Limit (TLV-TWA): 0.03 ppm
	Phénol	108-95-2	ACGIH VLS MPT 5 ppm [peau]
WEEL	Alcool benzylique	100-51-6	WEEL MPT 10,0 ppm
Bulgaria	Alcool benzylique	100-51-6	MPT : 5,0 mg/m ³
	Pipérazine	110-85-0	LECT 15 minutes: 0,3 mg/m ³
	Phénol	108-95-2	TWA: 8 mg/m ³ (2 ppm)
	Phénol	108-95-2	LECT à 15 min : 16 mg/m ³ (4 ppm)
Czech Republic	Alcool benzylique	100-51-6	8-heures MPT : 40 mg/m ³
	Alcool benzylique	100-51-6	Ceiling limit (NPK-P): 80 mg/m ³
	2,2',2''-nitriolotriéthanol	102-71-6	MPT à 8 heures : 5 mg/m ³
	2,2',2''-nitriolotriéthanol	102-71-6	Limite maximum (NPK-P) : 10 mg/m ³
	Pipérazine	110-85-0	MPT à 8 heures : 0,1 mg/m ³
	Pipérazine	110-85-0	Valeur limite (NPK-P) : 0,3 mg/m ³
	Phénol	108-95-2	MPT à 8 heures : 7,5 mg/m ³
	Phénol	108-95-2	Limite maximum (NPK-P) : 15 mg/m ³
Latvia	Alcool benzylique	100-51-6	MPT à 8 heures : 5 mg/m ³
	Pipérazine	110-85-0	MPT à 8 heures : 0,1 mg/m ³
	Pipérazine	110-85-0	LECT 15 minutes: 0,3 mg/m ³

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 03.02.2018

Page 6 sur 17

CLX Hardener

Pays (base juridique)	Substance	Identificatio n	Concentration autorisée
	Phénol	108-95-2	MPT à 8 heures : 8 mg/m ³ (2 ppm)
	Phénol	108-95-2	LECT à 15 min : 16 mg/m ³ (4 ppm)
Poland	Alcool benzylique	100-51-6	8-heure MPT (NDS): 240 mg/m ³
	Pipérazine	110-85-0	MPT 8 heures (NDS) : 0,1 mg/m ³
	Pipérazine	110-85-0	LECT 15 minutes (NDSCh) : 0,3 mg/m ³
	Phénol	108-95-2	MPT (NDS) 8 heures : 7,8 mg/m ³
	Phénol	108-95-2	LECT (NDSCh) à 15 min : 16 mg/m ³
Finland	Alcool benzylique	100-51-6	8 heures limite : 10 ppm (45 mg/m ³)
	2,2',2''-nitrioltriéthanol	102-71-6	8 heures limite : 5 mg/m ³
	Pipérazine	110-85-0	Limite 8 heures : 0,1 mg/m ³ (0,028 ppm)
	Pipérazine	110-85-0	Limite 15 minutes : 0,3 mg/m ³ (0,084 ppm)
	Phénol	108-95-2	8-hour limit: 8 mg/m ³ (2 ppm)
	Phénol	108-95-2	15-minute limit: 16 mg/m ³ (4 ppm)
Australia	2,2',2''-nitrioltriéthanol	102-71-6	Moyennes pondérées en temps : 5 mg/m ³
	Phénol	108-95-2	Moyennes pondérées en temps : 4 mg/m ³ (1 ppm)
Estonia	2,2',2''-nitrioltriéthanol	102-71-6	MPT à 8 heures : 5 mg/m ³
	2,2',2''-nitrioltriéthanol	102-71-6	LECT : 10 mg/m ³
	Pipérazine	110-85-0	MPT à 8 heures : 0,1 mg/m ³
	Pipérazine	110-85-0	LECT : 0,3 mg/m ³
	Phénol	108-95-2	MPT à 8 heures : 8 mg/m ³ (2 ppm)
	Phénol	108-95-2	LECT : 16 mg/m ³ (4 ppm)
Lithuania	2,2',2''-nitrioltriéthanol	102-71-6	MPT à 8 heures : 5 mg/m ³
	2,2',2''-nitrioltriéthanol	102-71-6	LECT à 15 min : 10 mg/m ³
	Pipérazine	110-85-0	MPT 8 heures: 0,3 mg/m ³ (0,1 ppm)
	Pipérazine	110-85-0	LECT 15 minutes: 1 mg/m ³ (0,1 ppm)
	Phénol	108-95-2	MPT à 8 heures : 8 mg/m ³ (2 ppm)
	Phénol	108-95-2	LECT à 15 min : 16 mg/m ³ (4 ppm)
Slovenia	2,2',2''-nitrioltriéthanol	102-71-6	MPT à 8 heures : 5 mg/m ³
	Pipérazine	110-85-0	MPT à 8 heures : 0,1 mg/m ³
	Phénol	108-95-2	MPT à 8 heures : 8 mg/m ³ (2 ppm)
Belgium	2,2',2''-nitrioltriéthanol	102-71-6	MPT à 8 heures : 5 mg/m ³
	Pipérazine	110-85-0	MPT à 8 heures : 0,1 mg/m ³
	Pipérazine	110-85-0	LECT 15 minutes: 0,3 mg/m ³
	Phénol	108-95-2	MPT à 8 heures : 8 mg/m ³ (2 ppm)
	Phénol	108-95-2	LECT à 15 min : 16 mg/m ³ (4 ppm)

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 03.02.2018

Page 7 sur 17

CLX Hardener

Pays (base juridique)	Substance	Identificatio n	Concentration autorisée
Denmark	2,2',2''-nitrilotriéthanol	102-71-6	MPT : 0,5 ppm (3,1 mg/m ³)
	Phénol	108-95-2	MPT : 4 mg/m ³ (1 ppm)
Ireland	2,2',2''-nitrilotriéthanol	102-71-6	LEP (MPT) 8 heures : 5 mg/m ³
	Pipérazine	110-85-0	LEP (MPT) 8 heures : 0,1 mg/m ³
	Pipérazine	110-85-0	VLEP 15 minutes (LECT) : 0,3 mg/m ³
	Phénol	108-95-2	15-minute OEL (STEL): 16 mg/m ³ (4 ppm)
	Phénol	108-95-2	LEP (MPT) 8 heures : 8 mg/m ³ (2 ppm)
Italy	2,2',2''-nitrilotriéthanol	102-71-6	MPT à 8 heures : 5 mg/m ³
	Pipérazine	110-85-0	MPT à 8 heures : 0,1 mg/m ³
	Pipérazine	110-85-0	15-min. LECT : 0,3 mg/m ³
	Phénol	108-95-2	MPT à 8 heures : 8 mg/m ³ (2 ppm)
	Phénol	108-95-2	LECT à 15 min : 16 mg/m ³ (4 ppm)
Portugal	2,2',2''-nitrilotriéthanol	102-71-6	Limite d'exposition 8 heures : 5 mg/m ³
	Pipérazine	110-85-0	MPT à 8 heures : 0,1 mg/m ³
	Pipérazine	110-85-0	LECT 15 minutes: 0,3 mg/m ³
	Phénol	108-95-2	MPT à 8 heures : 8 mg/m ³ (2 ppm)
	Phénol	108-95-2	LECT à 15 min : 16 mg/m ³ (4 ppm)
Spain	2,2',2''-nitrilotriéthanol	102-71-6	Limite d'exposition quotidienne (VLA_ED) à 8 h : 5 mg/m ³
	Pipérazine	110-85-0	Valeur limite d'exposition quotidienne de 8 heures (VLA_ED) : 0,1 mg/m ³
	Pipérazine	110-85-0	LECT 15 minutes (VLA-EC) : 0,3 mg/m ³
	Phénol	108-95-2	Limite d'exposition quotidienne (VLA_ED) à 8 h : 8 mg/m ³ (2 ppm)
	Phénol	108-95-2	LECT (VLA-EC) à 15 min : 16 mg/m ³
Sweden	2,2',2''-nitrilotriéthanol	102-71-6	Niveau Valeur Limite (NGV) : 0,8 ppm (5 mg/m ³)
	2,2',2''-nitrilotriéthanol	102-71-6	Limite à court terme (KTV) : 1,6 ppm (10 mg/m ³)
	Pipérazine	110-85-0	Valeur limite de niveau (NGV) : 0,1 mg/m ³ (0,003 ppm)
	Pipérazine	110-85-0	Valeur limite (TGV) : 0,3 mg/m ³ (0,006 ppm)
	Phénol	108-95-2	Niveau Valeur Limite (NGV) : 4 mg/m ³ (1 ppm)
	Phénol	108-95-2	Ceiling Limit Value (TGV): 16 mg/m ³ (4 ppm)
Brazil	2,2',2''-nitrilotriéthanol	102-71-6	Limite d'exposition 8 heures (VLS_MPT) : 5 mg/m ³

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 03.02.2018

Page 8 sur 17

CLX Hardener

Pays (base juridique)	Substance	Identificatio n	Concentration autorisée
	Pipérazine	110-85-0	8-Hour Exposure Limit (TLV-TWA): 0.03 ppm
	Phénol	108-95-2	Limite d'exposition 8 heures (VLS_MPT) : 15 mg/m ³ (4 ppm)
Canada	2,2',2''-nitrilotriéthanol	102-71-6	LEP Alberta - MPT 8 heures Limite d'exposition : 5 mg/m ³
	2,2',2''-nitrilotriéthanol	102-71-6	LEP Colombie-Britannique - MPT 8 heures Valeur d'exposition : 5 mg/m ³
	2,2',2''-nitrilotriéthanol	102-71-6	LEP Manitoba - 8 heures Limite d'exposition (VLS-MPT) : 5 mg/m ³
	2,2',2''-nitrilotriéthanol	102-71-6	LEPs Ontario - MPT 8 heures Valeur d'exposition (MPT) : 0,5 ppm (3,1 mg/m ³)
	2,2',2''-nitrilotriéthanol	102-71-6	LEP Québec - MPT 8 heures Valeur d'exposition : 5 mg/m ³
	2,2',2''-nitrilotriéthanol	102-71-6	LEPs Saskatchewan - 8 heures Limite de contamination moyenne : 5 mg/m ³
	2,2',2''-nitrilotriéthanol	102-71-6	LEPs Saskatchewan - 15 minutes Limite de contamination moyenne : 10 mg/m ³
	Pipérazine	110-85-0	VLEP Colombie britannique - Valeur d'exposition MPT 8 heures: 0,3 mg/m ³
	Pipérazine	110-85-0	VLEP Colombie britannique - LECT 15 minutes : 1 mg/m ³
	Pipérazine	110-85-0	VLEP Manitoba - Limites d'exposition 8 heures (VLS-MPT) : 0,03 ppm
	Pipérazine	110-85-0	VLEP Ontario - Valeur d'exposition 8 heures MPT (MPT) : 0,03 ppm
	Phénol	108-95-2	Alberta OELs - 8-Hour TWA Exposure Limit is: 19 mg/m ³ (5 ppm)
	Phénol	108-95-2	Manitoba OELs - 8-Hour Exposure Limit (TLV-TWA): 5 ppm
	Phénol	108-95-2	Ontario OELs - 8-Hour TWA Exposure Value (TWA): 5 ppm
	Phénol	108-95-2	Quebec OELs - 8-Hour TWA Exposure Value: 19 mg/m ³ (5 ppm)
	Phénol	108-95-2	LEPs Saskatchewan - 8 heures Limite de contamination moyenne : 5 ppm
	Phénol	108-95-2	Limite de contamination moyenne à 15 minutes : 7,5 ppm
Mexico	2,2',2''-nitrilotriéthanol	102-71-6	NOM-010-STPS-2014 : Valeur limite d'exposition à moyenne pondérée dans le temps (VLE-PPT) : 5 mg/m ³

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 03.02.2018

Page 9 sur 17

CLX Hardener

Pays (base juridique)	Substance	Identificatio n	Concentration autorisée
	Pipérazine	110-85-0	Valeur limite d'exposition, moyenne pondérée dans le temps (VLE-PPT) : 0,03 ppm
	Phénol	108-95-2	Time Weighted Average Exposure Limit Value (VLE-PPT): 5 ppm
Croatia	Pipérazine	110-85-0	Concentration maximale permise (8 h) : 0,1 mg/m ³
	Pipérazine	110-85-0	Concentration admissible de courte durée (15 min) : 0,3 mg/m ³
	Phénol	108-95-2	Concentration maximale permise (8 h) : 8 mg/m ³ (2 ppm)
	Phénol	108-95-2	Court terme (15 min) concentration autorisée : 6 mg/m ³ (4 ppm)
Hungary	Pipérazine	110-85-0	MPT (Valeur ÁK) 8 heures : 0,1 mg/m ³
	Pipérazine	110-85-0	LECT 60 minutes (Valeur CK) : 0,3 mg/m ³
	Phénol	108-95-2	MPT (Valeur ÁK) 8 heures : 8 mg/m ³
	Phénol	108-95-2	LECT à 60 min (Valeur CK) : 16 mg/m ³
Malta	Pipérazine	110-85-0	MPT : 0,1 mg/m ³
	Pipérazine	110-85-0	LECT : 0,3 mg/m ³
	Phénol	108-95-2	MPT : 8 mg/m ³ (2 ppm)
	Phénol	108-95-2	LECT : 16 mg/m ³ (4 ppm)
Romania	Pipérazine	110-85-0	MPT à 8 heures : 0,1 mg/m ³
	Pipérazine	110-85-0	LECT 15 minutes: 0,3 mg/m ³
	Phénol	108-95-2	MPT à 8 heures : 8 mg/m ³ (2 ppm)
	Phénol	108-95-2	LECT à 15 min : 16 mg/m ³ (4 ppm)
Slovakia	Pipérazine	110-85-0	MPT 8 heures (NPEL) : 0,1 mg/m ³
	Pipérazine	110-85-0	LECT 15 minutes (NPEL) : 0,3 mg/m ³
	Phénol	108-95-2	8-hour TWA (NPEL): 8 mg/m ³ (2 ppm)
	Phénol	108-95-2	LECT (NPEL) à 15 min : 16 mg/m ³ (4 ppm)
European Union	Pipérazine	110-85-0	Limite seuil : 0,1 mg/m ³
	Pipérazine	110-85-0	LECT : 0,3 mg/m ³
	Phénol	108-95-2	LECT à 15 min : 16 mg/m ³ (4 ppm)
	Phénol	108-95-2	MPT à 8 heures : 8 mg/m ³ (2 ppm)
Austria	Pipérazine	110-85-0	MPT : 0,1 mg/m ³
	Pipérazine	110-85-0	LECT : 0,3 mg/m ³
	Phénol	108-95-2	MPT : 8 mg/m ³ (2 ppm)
	Phénol	108-95-2	LECT : 16 mg/m ³ (4 ppm)
France	Pipérazine	110-85-0	Moyennes pondérées en temps (VME) : 0,1 mg/m ³

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 03.02.2018

Page 10 sur 17

CLX Hardener

Pays (base juridique)	Substance	Identificatio n	Concentration autorisée
	Pipérazine	110-85-0	Limite d'exposition à court terme : 0,3 mg/m ³
	Phénol	108-95-2	MPT (VME) : 7,8 mg/m ³ (2 ppm)
	Phénol	108-95-2	LECT : 15,6 mg/m ³ (4 ppm)
Germany	Pipérazine	110-85-0	Valeur limite : 0,1 mg/m ³
Greece	Pipérazine	110-85-0	MPT à 8 heures : 0,1 mg/m ³
	Pipérazine	110-85-0	LECT 15 minutes: 0,3 mg/m ³
	Phénol	108-95-2	MPT à 8 heures : 8 mg/m ³ (2 ppm)
	Phénol	108-95-2	LECT à 15 min : 16 mg/m ³ (4 ppm)
Luxembourg	Pipérazine	110-85-0	MPT : 0,1 mg/m ³
	Pipérazine	110-85-0	LECT : 0,3 mg/m ³
	Phénol	108-95-2	MPT : 8 mg/m ³ (2 ppm)
	Phénol	108-95-2	LECT : 16 mg/m ³ (4 ppm)
Netherlands	Pipérazine	110-85-0	MPT fixateur, 8 heures : 0,1 mg/m ³
	Pipérazine	110-85-0	15-min. LECT fixateur : 0,3 mg/m ³
	Phénol	108-95-2	The binding 8-hour TWA: 8 mg/m ³
United Kingdom	Pipérazine	110-85-0	MPT : 0,1 mg/m ³
	Pipérazine	110-85-0	LECT : 0,3 mg/m ³
	Phénol	108-95-2	TWA: 7.8 mg/m ³ (2 ppm)
	Phénol	108-95-2	LECT : 16 mg/m ³ (4 ppm)
United States (OSHA)	Phénol	108-95-2	OSHA LEP MPT 19 mg/m ³ [peau]
	Phénol	108-95-2	OSHA PEL TWA 5 ppm [skin]
NIOSH	Phénol	108-95-2	NIOSH LER MPT 5 ppm [peau]
	Phénol	108-95-2	NIOSH LER MPT 19 mg/m ³ [peau]
	Phénol	108-95-2	NIOSH LER C 15,6 ppm [15 minutes] [peau]
	Phénol	108-95-2	NIOSH LER C 60 mg/m ³ [15 minutes] [peau]
China	Phénol	108-95-2	Moyennes pondérées en temps 8 heures : 10 mg/m ³
Japan	Phénol	108-95-2	TWA: 19 mg/m ³ (5 ppm)

Valeurs limites biologiques :

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

Informations sur les procédures de surveillance :

Non déterminé ou non disponible

Contrôles techniques appropriés :

Assurer une ventilation par aspiration ou autre moyen technique pour maintenir les concentrations de vapeur et d'émanations en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail (LEP) indiquées ci-dessous.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage :

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 03.02.2018

Page 11 sur 17

CLX Hardener

Masque ou lunettes de sécurité ou une protection appropriée des yeux.

Protection corporelle et cutanée :

Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance.

Protection respiratoire :

Toujours utiliser un appareil de protection respiratoire homologué par le NIOSH lorsque nécessaire.

Mesures générales d'hygiène :

Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Effectuez un entretien de routine.

Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés de base physiques et chimiques

Apparence (état physique, couleur) :	Liquide visqueux de couleur ambrée
Odeur :	Caractéristique
Seuil d'odeur :	Non déterminé ou non disponible
Valeur pH :	Non déterminé ou non disponible
Point de fusion / point de congélation :	Non déterminé ou non disponible
Point/intervalle d'ébullition :	Non déterminé ou non disponible
Point d'éclair :	> 100 °C
Taux d'évaporation :	Non déterminé ou non disponible
Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non déterminé ou non disponible
Limite d'explosion supérieure :	Non déterminé ou non disponible
Limite d'explosion inférieure :	Non déterminé ou non disponible
Pression de vapeur :	Non déterminé ou non disponible
Densité de vapeur :	Non déterminé ou non disponible
Densité :	0,97 à 1,2 g/cm ³ à 20 °C
Densité relative :	Non déterminé ou non disponible
Solubilités :	Non déterminé ou non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé ou non disponible
Température d'autoinflammation :	> 200 °C
Température de décomposition :	Non déterminé ou non disponible
Viscosité dynamique :	Non déterminé ou non disponible
Viscosité cinématique :	Non déterminé ou non disponible
Propriétés explosives	Non déterminé ou non disponible
Propriétés comburantes	Non déterminé ou non disponible

Informations supplémentaires

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

Réactivité :

Stable dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

Stabilité chimique :

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 03.02.2018

Page 12 sur 17

CLX Hardener

Stable dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

Possibilité de réactions dangereuses :

Aucun dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

Conditions à éviter :

Aucun connu.

Matériaux incompatibles :

Aucun connu.

Produits de décomposition dangereux :

Aucun connu.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Évaluation : Nocif en cas d'ingestion Nocif en contact avec la peau Nocif en cas d'inhalation

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Voie	Résultat
1-Pipérazineéthanamine	orale	DL50 - Poulet - 1500 mg/kg
Isophorone diamine	orale	DL50 - Rat - 1,030 mg/kg
Alcool benzylique	orale	DL50 - Rat - 1,230 mg/kg
	inhalation	DL50 - Rat - > 4,178 mg/m ³
1,3-Cyclohexanediméthanamine	orale	DL50 - rat - 880 mg/kg
Phénol	orale	DL50 - Souris - 270 mg/kg
	dermique	DL50 - Lapin - 630 mg/kg
Nonyl phénol	orale	DL50 - Rat - 1,300 mg/kg

Corrosion/irritation de la peau

Évaluation : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Pipérazine	Dommmages cutanés
1-Pipérazineéthanamine	Corrosif pour la peau.
Isophorone diamine	Corrosif pour la peau.
1,3-Cyclohexanediméthanamine	Corrosif pour la peau.
1-Nonene	Irritant pour la peau.
Phénol	Corrosif pour la peau.
Nonyl phénol	Corrosif pour la peau.

Dommages/irritations oculaires sévères

Évaluation : Provoque des lésions oculaires graves

Données sur le produit :

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 03.02.2018

Page 13 sur 17

CLX Hardener

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
1-Nonene	Effet irritant pour les yeux.
Nonyl phénol	Corrosif pour les yeux.
Disodium 2,2'-([1,1'-biphenyl]-4,4'-diyldivynylene)bis(benzenesulphonate)	Effet irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou de la peau

Évaluation : Peut causer une réaction cutanée allergique. Peut causer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou encore des difficultés respiratoires en cas d'inhalation

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Pipérazine	Exposition prolongée ou répétée peut causer des réactions allergiques chez certaines personnes sensibles.
1-Pipérazineéthanamine	Sensibilisation possible par contact avec la peau.
Isophorone diamine	Sensibilisation possible par contact avec la peau.

Cancérogénicité

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Centre international de recherche sur le cancer (IARC)

Nom	Classification
2,2',2''-nitrioltriéthanol	Groupe 3 - Ne peut être classé en ce qui concerne la carcinogénicité chez les humains

Programme national de toxicologie (PNT) : Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Mutagenicité cellulaire germinale

Évaluation : Susceptible de causer des anomalies génétiques

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Phénol	Des tests in vitro ont révélé des effets mutagènes.

Toxicité reproductrice

Évaluation : Susceptible de causer des dommages au niveau de la fertilité ou du fœtus

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Pipérazine	Risque de causer des dommages au niveau de la fertilité ou de l'embryon.

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 03.02.2018

Page 14 sur 17

CLX Hardener

Nom	Résultat
Nonyl phénol	Présumé toxique pour la reproduction humaine.

Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition unique)

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
1-Nonene	Le composant affecte le système respiratoire.
Phénol	Peut endommager les organes suite à une exposition prolongée ou répétée.

Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition répétée)

Évaluation : Peut endommager les organes suite à une exposition prolongée ou répétée

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité par aspiration

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables :

Aucune donnée disponible.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :

Aucune donnée disponible.

Autres informations :

Aucune donnée disponible.

SECTION 12 : Informations écologiques

Toxicité aiguë (court terme)

Évaluation : Toxique pour les organismes aquatiques

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Isophorone diamine	CL50 - Daphnia magna (Puce d'eau) - 17,4 mg/L - 48 heures
1,3-Cyclohexanediméthanamine	Essai statique CE50 - Daphnia magna (Puce d'eau) - 33,1 mg/l - 48 heures Essai statique CE50 - Algue Pseudokirchneriella subcapitata (algue verte) - 56,7 mg/l - 72 heures
Nonyl phénol	Essai en écoulement continu CL50 - Lepomis macrochirus - 0,209 mg/l - 96 heures Essai semi-statique CE50 - Daphnia magna (Puce d'eau) - 0,0844 mg/l - 48 heures Essai statique CE50 - Selenastrum capricornutum (algue verte) - 0,33 mg/l - 72 heures

Toxicité chronique (à long terme)

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 03.02.2018

Page 15 sur 17

CLX Hardener

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Persistance et dégradabilité

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Potentiel bioaccumulatif

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Mobilité dans le sol

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Autres effets indésirables : Aucune donnée disponible.


SECTION 13 : Précautions pour l'élimination

Méthodes d'élimination :


Il relève de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux entités réglementaires applicables (US 40CFR262.11)

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses du Canada (TDG)

N° UN	2735
Nom d'expédition approprié UN	Amines, liquide, corrosif, N.S.A. (Isophorone diamine)
Classe(s) de danger UN pour le transport	8 
Groupe d'emballage	III
Risques environnementaux	Polluant maritime
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)

Code maritime international pour les marchandises dangereuses (IMDG)

N° UN	2735
Nom d'expédition approprié UN	Amines, liquide, corrosif, N.S.A. (Isophorone diamine)
Classe(s) de danger UN pour le transport	8 
Groupe d'emballage	III
Risques environnementaux	Polluant maritime
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)
Numéro EMS	F-A, S-B

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015


Date de préparation initiale : 03.02.2018

Page 16 sur 17

CLX Hardener

Quantités faisant l'objet d'une exception	30 ml emball. interne ; 1 l emball. externe
Quantité limitée	5L

Réglementation des marchandises dangereuses de l'Association du Transport Aérien International (IATA-DGR)

N° UN	2735
Nom d'expédition approprié UN	Amines, liquide, corrosif, N.S.A. (Isophorone diamine)
Classe(s) de danger UN pour le transport	8 
Groupe d'emballage	III
Risques environnementaux	Polluant maritime
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)
Quantités faisant l'objet d'une exception	30 ml emball. interne ; 1 l emball. externe
Quantité limitée	1L

SECTION 15 : Informations réglementaires

Réglementations du Canada

Liste intérieure des substances (DSL) :

102-71-6	2,2',2''-nitrioltriéthanol	répertorié
110-85-0	Pipérazine	répertorié
140-31-8	1-Pipérazineéthanamine	répertorié
2855-13-2	Isophorone diamine	répertorié
100-51-6	Alcool benzylique	répertorié
2579-20-6	1,3-Cyclohexanediméthanamine	répertorié
124-11-8	1-Nonene	non répertorié
108-95-2	Phénol	répertorié
84852-15-3	Nonyl phénol	répertorié
27344-41-8	Disodium 2,2'-([1,1'-biphenyl]-4,4'-diyldivinylène)bis(benzenesulphonate)	répertorié

Liste extérieure des substances (NDSL) :

124-11-8	1-Noene	répertorié
----------	---------	------------

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 03.02.2018

Page 17 sur 17

CLX Hardener

SECTION 16 : Informations supplémentaires

Sigles et abréviations : Aucun(e)

Avertissement :

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits contrôlés et la FS contient tous les renseignements requis par les règlements sur les produits contrôlés. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail. L'utilisateur doit tenir compte des informations relatives aux risques pour la santé et pour la sécurité dans le présent document et prendre les précautions requises pour un travail individuel pour en instruire les employés et mettre au point des procédures de travail garantissant un environnement de travail sécuritaire. Les informations contenues ici sont exactes autant que nous sachions. Toutefois, comme les conditions de manutention et d'utilisation échappent à notre contrôle, nous ne saurions garantir les résultats et déclinons toute responsabilité pour les dommages causés par l'utilisation de cette matière. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables à cette matière.

NFPA : 3-0-0

HMIS : 3-0-0

Date de préparation initiale : 03.02.2018

Fin de la fiche de données de sécurité